



L'alternance
PRENDRE
SON Avenir
EN MAIN !

ACTEUR PRAP PE

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Petite Enfance

Gestes et Postures

Habilité INRS / CARSAT



Adopter les **bonnes pratiques** et les gestes appropriés à la tâche à effectuer pour un **mieux-être au travail** et **réduire les risques professionnels**.



DUREE	PUBLIC	PEDAGOGIE
14 heures ou 21 heures Soit 2/3 journées de 7h	Salarié du secteur de la petite enfance	30% théorie 70% pratique Travail d'intersession
ORGANISATION	PRE REQUIS	INTERVENANT
2/3 journées non consécutives	Aucun	Formateur PRAP certifié par l'INRS

MAINTIEN ET ACTUALISATION DE COMPETENCES TOUS LES 2 ANS / DUREE : 7H *

* Cf fiche Acteur PRAP MAC

Contenu de la formation



1. Etre capable de se situer en tant qu'**acteur de prévention des risques** liés à l'activité physique au sein de son entreprise :
 - Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Connaître les risques de son métier
2. Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'**identifier les différentes atteintes à la santé**
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
 - Observer son travail pour voir ce qui peut nuire à sa santé
3. Etre capable de participer à la **maîtrise du risque** dans son entreprise
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - Faire remonter aux personnes concernées
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

FORMATION
ADULTES

SERVICES, SANITAIRE, SOCIAL



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
- Inscrire ses actions dans la démarche de prévention de la structure
- Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels
- Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles



Valider la formation



1. Obtention du CERTIFICAT ACTEUR PRAP PE, durée de validité 2 ans

- ♦ Avoir suivi l'intégralité de la session de formation initiale
- ♦ Avoir validé l'intégralité des compétences du **référentiel de compétences PRAP PE**
- ♦ Avoir validé l'épreuve certificative de fin de formation organisée par le formateur certifié par l'INRS
- ♦ Remise d'une attestation de fin de formation et de compétences acquises conformément à l'Article L. 6353-1 du Code du Travail

2. Obligation de MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES MAC, tous les 24 mois

- ♦ Obligation de suivre la formation MAC d'une journée, soit 7 heures tous les 2 ans
- ♦ Remise d'une attestation de fin de formation et de réactualisation des compétences conformément à l'Article L. 6353-1 du Code du Travail

Le certificat PRAP

Le formateur PRAP est certifié par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS
Le centre de formation est habilité par ce même réseau

L'alternance **MFR**
PRENDRE
SON AVENIR
EN MAIN !

CONTACTS



Fédération départementale
des MFR de la Charente
75 impasse Joseph Niépce
16000 Angoulême
Tél 05 45 25 92 95
E-mail : fd.16@mfr.asso.fr



• MFR Jarnac

12 rue Ernest Merlin 16200 JARNAC – Tél. **05 45 35 37 64** - E-mail : mfr.jarnac@mfr.asso.fr
Siret: 337 780 639 00023 - Numéro déclaration d'activité: 54 1600 187 16

Lieux de formation : ♦ Angoulême ♦ Jarnac

www.formation-mfr-adulte.fr

